



Les Amis de **Mont-Tremblant**

C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, dimanche 17 décembre 2023

Ville de Mont-Tremblant

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : Point 8.2.2 de l'ordre du jour: demande 2023-PIIA-152 (LAGO)

**Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,**

Demain soir, le conseil municipal de Mont-Tremblant votera sur une demande d'ascenseur pour voitures au LAGO Lac Tremblant. Si l'ascenseur est approuvé, il serait autorisé à atteindre 70 décibels 24h/24 et 7j/7. Les Amis de Mont-Tremblant s'opposent à cette demande pour les raisons suivantes :

1. Le CCU a rejeté le projet à l'unanimité le 16 octobre 2023;
2. La Ville de Mont-Tremblant n'aurait jamais approuvé cet ascenseur pour voitures en premier lieu et ne devrait pas causer de dommages irréparables aux voisins des deux côtés du lac parce que le promoteur n'a pas fait preuve de diligence raisonnable;
3. 70 décibels correspondent à un niveau de bruit 100 fois plus intense que la réglementation actuelle de 50 décibels à Mont-Tremblant;
4. L'ascenseur pour voitures affecterait négativement la circulation sur la rue Cuttle et pourrait entraîner des retards pour les pompiers, la police et les ambulances;
5. Le chantier proposé pour la construction de l'ascenseur pour voitures ne respecte pas la règle du PIIA-25 concernant les développements sur les pentes de 30 %;
6. Un jugement de la Cour supérieure en 2020 interdit l'élargissement de la rue Cuttle. LAGO a contesté la décision et a de nouveau perdu en 2022 devant la Cour d'appel du Québec;
7. 70 décibels, c'est également plus élevé que les règles nocturnes à Montréal. Plus tôt cette année, la Ville de Montréal a été condamnée à payer des dommages financiers pour ne pas avoir appliqué sa réglementation sur le bruit;
8. Selon un article publié aujourd'hui dans *La Presse*, le niveau sonore de l'échangeur Turcot « dépassera les 65 décibels ».

La Ville de Mont-Tremblant a l'opportunité de mettre fin à cette saga en votant contre un ascenseur pour voitures de 70 décibels au lac Tremblant.

De plus, l'avis de correction n° 1-6446289991-1 a été émis par la Régie du bâtiment du Québec le 3 octobre 2023 concernant un accès insuffisant au 123, rue Cuttle (LAGO) pour les pompiers.

En conclusion, la Ville de Mont-Tremblant doit choisir la sécurité de ses citoyens plutôt que les intérêts corporatifs d'un projet et d'un promoteur controversés.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande,

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de **Mont-Tremblant**